

ENVIRONNEMENT

Le règlement des déchetteries s'adapte !



Créé le : 20/01/2022

À compter du 1er février 2022, le règlement des déchetteries évolue. Il est rappelé que ces structures sont réservées aux particuliers qui résident sur le territoire du SIETREM.

Justificatifs à fournir

Attention, le badge est exigé à l'entrée des déchetteries, tout comme la pièce d'identité. En cas de non présentation de ces documents, l'utilisateur se verra refuser l'accès aux structures. Lors de la première visite en déchetterie, un habitant qui ne possède pas encore de badge pourra en faire la demande auprès du personnel des déchetteries en présentant un justificatif de domicile et une pièce d'identité. En cas de perte du badge, l'utilisateur devra se rapprocher des services du SIETREM pour en obtenir un nouveau (info@sietrem.fr – N° vert : 0 800 770 061) avant de se rendre en déchetterie.

Modification des horaires d'été

Après avoir analysé les périodes d'affluence et pour faciliter l'accès aux habitants, les horaires d'ouverture en période d'été (du 1er avril au 30 septembre) sont modifiés (voir ci-dessous). Les horaires d'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars) restent identiques et sont consultables sur le site internet sietrem.fr.

Accès facilité

Tous les véhicules de moins de 3,5 tonnes sont autorisés, dans la limite de 26 passages par an.

Quantité de déchets autorisés

Le volume de déchets apporté est limité à 1 m³ par jour, par foyer et par véhicule. En cas d'apport important de déchets verts, la quantité totale des apports peut s'élever à 2 m³. La quantité de pneumatiques (VL uniquement) autorisée s'élève à 8 par an et par foyer. Quant aux déchets dangereux, 10 pots ou bidons maximum peuvent être déposés par mois et par foyer. Enfin, l'apport d'huiles usagées est limité à 10 litres par mois et par foyer.



Les déchetteries du SIETREM (/sites/guermantes.fr/files/media/downloads/les-dechetteries-du-sietrem.pdf)

PDF
2.17 Mo



Le règlement des déchetteries (/sites/guermantes.fr/files/media/downloads/cp-reglement-dechetteries.pdf)

PDF
715.63 Ko

VOIR AUSSI

 [SIETREM \(HTTPS://WWW.SIETREM.FR/\)](https://www.sietrem.fr/)